

le 9 AVRIL 2001.

De Neuf mil deux mil six cent, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - M. F. ALLARY - M. L. PHELIPPEAU -  
M. B. BOUCHET - M. ROSSIGNOL - M. B. BOURREAU - Mme J. HOCQUET -  
M. J. MAZIERE - M. A. FERRE - M. G. JOSEPH

Madame CREPINSEK a donné pouvoir à M. R. BORDERON, Maire  
Monsieur JOËL GAÏERES est élu secrétaire.

Compte Administratif 2000 : M. Michault donne lecture des comptes.

Recettes de Fonctionnement	372.717,53
Depenses de Fonctionnement.	290.325,89

Excédent Fonctionnement	82.391,64	...	82.391,64
-------------------------	-----------	-----	-----------

Section Investissement.

Recettes Investissement.	31.488,32
Depenses.	16.169,65

Excédent Investissement.	15.318,67	...	15.318,67
--------------------------	-----------	-----	-----------

Excédent année 2000.	97.710,31
----------------------	-----------

Reput (143.982,55 + 166.865,88)	310.848,43
Excédent global.	408.558,74

Sous la présidence de M. Rossignol, le compte Administratif 2000 est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif CCAS. 2000

Recettes de Fonctionnement	200,00
Reput 31/12/2000.	939,67

excédent 2000	1.139,67
---------------	----------

Sous la présidence de M. Rossignol, le compte Administratif 2000 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion de M. Michault Luc Receveur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

déclare que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2000, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

30.04.2001

# DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU COMITÉ \_\_\_\_\_  
 DU CONSEIL \_\_\_\_\_

SÉANCE DU 09/04/2001  
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2000

(1) Le Conseil Municipal  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil \_\_\_\_\_  
 réuni sous la présidence de M \_\_\_\_\_

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000 le 09/04/2001 ce jour

Considérant Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2000

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de \_\_\_\_\_

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



216 322,52 F

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 82 391,64
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS RÉPORTÉS	+ 193 183,88
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 243 257,52
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 153 301,22
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	121 385,-
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	- 37 916,22

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	32 335,00
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	216 322,52

(1) Un déficit de fonctionnement de \_\_\_\_\_ F  
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à COMMIERS le 09/04/2001

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil \_\_\_\_\_



Le Président, \_\_\_\_\_

Nombre de membres en exercice	<u>11</u>	Certifié exécutoire par :
Nombre de membres présents	<u>10</u>	
Nombre de suffrages exprimés	<u>11</u>	<input type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président
Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>11</u>		compte tenu de la réception
Abstentions <u>0</u>		en _____ Préfecture, le ____/____/____
Date de convocation : <u>02.04.2001</u>		et de la publication, le ____/____/____
		À _____ le ____/____/____
		Le Maire, _____ le Président, _____

(1) Cocher la case correspondante.  
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (3) Indiquer l'origine : emprunt \_\_\_\_\_ F, subvention \_\_\_\_\_ F ou autofinancement \_\_\_\_\_ F  
 (4) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.



20.04.2001

**Ordre du jour : Indemnités du Maire et des adjoints**

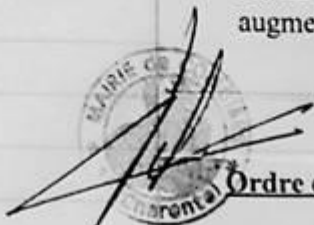
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 14 % de l'indice brut 1015 et subira automatiquement les majorations correspondantes à toutes augmentations de traitement indiciaire afférent à l'indice 100

- l'indemnité des adjoints : décide d'appliquer le barème de référence (art L 2123.23 du Code des Collectivités Territoriales) 12 % de l'indice 1015

- 20 % attribué à l'unanimité au 1<sup>er</sup> adjoint

- 20 % au 2<sup>ème</sup> adjoint

subira également automatiquement les majorations correspondantes à toutes augmentations de traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

**Ordre du jour : Indemnités du trésorier**

20.04.2001

Le conseil municipal, vu l'arrêté interministériel du 16/12/1983 instituant une indemnité de conseil en faveur des comptables publics, vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 instituant une indemnité de confection de documents budgétaires en faveur des mêmes comptables,

Attendu que Monsieur Michault Luc a exercé les fonctions de comptable de la collectivités et après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur Michault Luc, l'indemnité de conseil au taux de 100 % ainsi que l'indemnité de confection de documents budgétaires au taux de 100 %.

**Ordre du jour : Vote des quatres taxes.**

20.04.2001

Le conseil municipal, considérant que le produit attendu pour 2001 des quatres taxes directes locales est de 73.467 Frs, vote à la majorité les taux suivants.

- Taxe habitation .....	2.87 %
- Taxe Foncière .....	8.33 %
- Taxe Foncière non bâtie	16.96 %
- Taxe professionnelle	1.65 %

**Ordre du jour : Affiliation à l'ASSEDIC.**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affilier la commune à l'ASSEDIC et autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à cette inscription.

**Ordre du jour : demande de subvention AVEC et ses environs**

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser une subvention de 250 Frs à l'association AVEC et ses environs dont le siège social est à la mairie de Ronsenac.



COMMUNE DE COMBIERS	Budget primitif 2001
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>III</b>
	<b>A</b>

- L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
  - avec les opérations listées dans ce budget
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opération, à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.
- I - Le présent budget a été voté avec reprise du résultat.

#### OPERATIONS DE L'EXERCICE

CHAPITRES	Propositions nouvelles du Maire (1)	Vote du Conseil Municipal (1)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>585 922.52</b>	<b>I</b>
011 Charges à caractère général	293 500.00	293 500.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	109 000.00	109 000.00
65 Autres charges de gestion courante	83 500.00	83 500.00
014 Atténuation de produits		
66 Charges financières	4 800.52	4 800.52
67 Charges exceptionnelles	10 000.00	10 000.00
022 Dépenses imprévues		
68 Dotations aux amort. et provisions		
023 Virement à la section investissement	85 122.00	85 122.00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>369 000.00</b>	<b>II</b>
70 Prod. des services, du domaine	500.00	500.00
73 Impôts et taxes	107 232.00	107 232.00
74 Dotations et participations	236 268.00	236 268.00
75 Autres produits de gestion courante	15 000.00	15 000.00
013 Atténuation de charges		
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels	10 000.00	10 000.00
79 Transferts de charges		
72 Travaux en régie		
78 Reprises sur provisions		

	Op. de l'exercice (col 1)	Résultat reporté (col. 2) (3)	Restes à réaliser N-1 (col. 3) (3)	CUMUL SECTION =(col. 1+2+3)
Dépenses	I 585 922.52	D002		585 922.52
Recettes	II 369 000.00	R002	216 922.52	585 922.52

- 1) hors restes à réaliser  
 2) Communes de 100 000 habitants et plus  
 3) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recettes que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement de l'investissement : cf. instruction M14



## COMMUNE DE COMBIERS

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2001

\*\*\*\*\*

<u>DEPENSES</u>		R.A.R 2000	Proposition 2001 et vote
192	- Différence sur réalisations .....	10.000.00	10.000.00
16	- Emprunt .....	0	12.000,22
2183	- Achat matériel informatique	15.000.00	15.000,00
2188	- Achat divers .....	39.050.00	50.000,00
2315 prog 0030	- Voirie commune M.O	27.335.00	70.000.00
2315.02	- Voirie communautaire Regul Intégration patrimoine	100.000.00	100.000.00
2313	- bâtiments .....	40.000.00	153.058.00
2313 Prog 00029	- Piste Forestière .....	0	
<b>TOTAL DES DEPENSES .....</b>		<b>221.385.00</b>	<b>410.058.22</b>
<u>RECETTES</u>			
2188	- Sortie de l'actif		10.000.00
001.	- Excédent investissement		159.301.22
1068.	- Excédent fonction capitalisé		32.335.00
1325.02 99.01	- Voire communauté .....	100.000	100.000.00
	- Subvention Département (ordi)		2.000.00
prog 01030	FDAC- Subvention Etat Voirie MO.		8.300.00
	- FCTVA .....		13.000.00
021	- Vir de la section Fonction		85.122.00
<b>TOTAL des Recettes .....</b>		<b>100.000.00</b>	<b>410.058.22</b>



Vote du BP CCAS . 2001

si'équilibre en dépenses et recette de fonctionnement à 1.139.67.

Soit Budget Pimulif 2001. Global

Fonctionnement . . . . . 585.922,52

Investissement . . . . . 410.058,22

995.980,74

Budget annexe CCAS 2001 1.139.67

BUDGET GLOBAL 2001 . 997.120,41

A l'unanimité le Budget Pimulif 2001 est adopté .

**Ordre du jour : Enquête carrière CHARRAS**

Monsieur Le Maire informe qu'une enquête publique a lieu du 9 avril 2001 au 9 mai 2001 inclus à la mairie de CHARRAS, sur la demande de la SA CESAR pour l'extension d'une carrière à ciel ouvert de grés ferrugineux à Charras aux lieux dits "Le Grand Clos de Charras", "les Grandes Terres", "Terres de Gacher", "Bois de la Borderie", "Le Grand Bois", "La Garenne", à FEUILLADE au lieu dit "pièce du petit Clos" et à MAINZAC lieux dits "Faurias", "Les Bois de la Croix du Breuil", "Bois du Moulin Neuf".

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

logement de l'ancienne Ecole .

Ce logement est disponible, mais nécessite d'ores travaux tant qu'il est libre. M. F Allauy est chargé de faire établir des devis et suite sera donnée ultérieurement.

Fait et délibéré ds jou, mois et an que dessus.

but signé les membres présents .

*(Handwritten signatures and names)*  
 Joseph  
 Rossignol  
 Dupuis  
 Bouchemin  
 Dupuis